

# L' Abeille.

2me. Année.

"Je suis chose légère et vais de fleur en fleur."

2me. Année.

VOL. II.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 15 NOVEMBRE 1849.

No. 2

## LA CHUTE DES FEUILLES.

De la dépouille de nos bois,  
L'automne avait jonché la terre,  
Et, dans le vallon solitaire,  
Le rossignol était sans voix.  
Triste et mourant à son aurore,  
Un jeune malade, à pas lents,  
Parcourait une fois encore  
Le bois cher à ses premières ans :  
" Bois que j'aime, adieu, je succombe,  
Votre deuil a prédit mon sort  
Et dans chaque feuille qui tombe  
Je vois un présage de mort ;  
Fatal oracle d'Épidaure,  
Tu m'as dit : Les feuilles des bois  
À tes yeux jamais encore ;  
Et c'est pour la dernière fois,  
La nuit du trépas t'environne ;  
Plus pâle qu'une fleur d'automne,  
Tu t'inclines vers le tombeau,  
Ta jeunesse sera stérile  
Avant l'herbe de la prairie,  
Avant le pampre du coteau,  
Et je meurs ! . . . De la vie à peine  
J'avais compté quelques instants ;  
Et j'ai vu comme une ombre vaine,  
S'évanouir au beau printemps,  
Tombe, tombe feuille éphémère !  
Et couvrant ce triste chemin,  
Cache au désespoir de ma mère  
La place où je serai demain,  
Mais si mon épouse voilée,  
Aux détours de la sombre allée,  
Venait pleurer quand le jour fuit,  
Éveille par un faible brai  
Mon ombre un instant consolée."  
Il dit, s'éloigne . . . et sans retour !  
Sa dernière heure fut prochaine ;  
Vers la fin du troisième jour,  
On l'inhuma sous le vieux chêne.  
Sa mère (peu de temps, hélas !)  
Visita la pierre isolée  
Mais son épouse ne vient pas ;  
Et le père de la vallée  
Troubla seul du bruit de ses pas  
Le silence du mausolée.

MILLEVOYE.

## MANDEMENT

DE

MGR. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC.

JOSÉPH SIGNAY,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du

Saint Siège apostolique

ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

À tout le Clergé et à tous les fidèles du Dio-

cese, Salut et Bénédiction en Notre

Seigneur.

Dix-sept années se sont écoulées de puis

qu'il a plu à la divine Providence de

charger nos épaules du redoutable fardeau

de l'administration de ce diocèse. Ap-

pluyé uniquement sur les secours du Tout-

puissant, nous avons consacré nos instants à l'œuvre qui nous était confiée, *cursum consummavi*, et nous avons déployé toutes nos forces et toute notre sollicitude pour le bien spirituel et pour le bonheur de notre cher troupeau. *Pro Christo . . . legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos* (II. Cor. c. v., v. 20).

Oui, nos très-chers frères, trop faible et trop convaincu de notre insuffisance pour oser espérer de grandes choses de notre épiscopat, nous avons toujours placé notre confiance en celui qui régle tout sur la terre avec bonté et suavité ; nous lui avons demandé tous les jours avec effusion de cœur de grands secours pour le salut de vos âmes, des lumières pour nous éclairer et des grâces miséricordieuses pour nous sanctifier tous. Prosternés devant ses saints tabernacles, nous le conjurons de bénir les efforts de notre zèle à propager sa gloire et d'agréer les vœux et les soupirs que nous lui adressions pour faire descendre sur vous les trésors de ses miséricordes. *Piut misericordia tua, Domine, super nos, quemadmodum speravimus in te* (1<sup>rs</sup>. 32).

Tous les ans, au retour de la saison, nous trouvions notre plus douce consolation à vous porter les secours de notre ministère, pour confirmer dans la foi votre jeunesse, et vous distribuer à tous le pain de la parole sainte. Notre cœur alors surabondait de joie, à la vue des fruits abondants dont le Seigneur récompensait les travaux de nos collaborateurs et les nôtres. Aussi nous rendons au ciel les plus solennelles actions de grâces pour les faveurs sans nombre qu'il a daigné répandre sur vous, et pour toutes les lumières et les secours dont il nous a favorisé, pendant tout le temps de notre épiscopat jusqu'à ce jour. *Gratias agere debemus semper Deo pro vobis, fratres* (2<sup>es</sup> Thess. c. 1, v. 3).

Maintenant, N. T. C. F., nous sentons que la main de Dieu reclame les faveurs qu'elle nous a confiés. Nous touchons au terme de notre carrière, et nos forces épuisées nous avertissent que nous quitterons bientôt ce séjour de travail et de fatigue pour aller nous présenter au tribunal du souverain juge. Accessible par les années, succombant sous le poids de nos infirmités, nous ne pouvons plus donner aux affaires multipliées de notre diocèse l'attention

que demande leur importance ; nous ne pouvons plus déployer pour l'intérêt de notre cher troupeau cette vigilance active qui encourage toutes les bonnes œuvres et prévient les obstacles, cette énergie patiente qui surmonte les difficultés, et enfin cette constance douce et puissante qui conduit toute chose à ses fins, dans la paix, la charité et suivant les vœux du Seigneur.

Nous vous informons donc que nous avons confié l'administration de notre diocèse à Monseigneur Pierre-Flavien Turgeon, Evêque de Sidymé, notre digne Coadjuteur. Si notre cœur avait besoin, dans la circonstance où nous nous trouvons, de chercher des consolations ailleurs qu'en ce Dieu qui nous soutient par sa grâce, nous les trouverions dans la conviction où nous sommes que rien ne sera épargné de la part de ce vénérable prélat pour avancer vos intérêts spirituels et concourir à votre bonheur. Nous ajouterons encore, et c'est une de nos grandes consolations, que, connaissant l'esprit qui vous anime, nous attendons que vous vous empresserez de correspondre à sa sollicitude pour le bien de vos âmes, et que vous lui adoucirez les amertumes inséparables de l'administration d'un si vaste diocèse.

Ainsi nous vous annonçons que nous l'avons revêtu de tous nos pouvoirs, en ce qui vous concerne, et que vous devez désormais vous adresser à lui pour toutes les affaires que nous avons antécédemment coutume et mission de traiter nous-même.

Si notre amour pour vous, si nos longs travaux, si nos conseils ont pu être gravés au fond de vos cœurs, nous vous demandons en retour d'adresser au ciel des prières ferventes pour qu'il daigne oublier nos erreurs de fragilité humaine pendant le cours de notre épiscopat, et nous préparer un lieu de repos dans les célestes demeures.

Puisse ce Dieu de miséricorde vous protéger toujours dans votre exil sur cette terre, vous diriger constamment par sa lumière dans le chemin de la vraie foi, vous bénir enfin et vous consoler dans les liens de la paix et de la charité parfaite.

Sera notre présent mandement lu en chaire dans toutes les communautés religieuses, et publié au prône de toutes les